Affaire suivie par :

Courriel :

NOTIFICATION DE RESILIATION DU DROIT D’USAGE

DE LA MARQUE QUALITE TOURISME™

Suite à la tenue du Comité Régional de Gestion de la Marque QUALITE TOURISME™ de la région […], réuni le *[JJ/MM/AAAA],* et conformément à l’article 10 du Règlement d’usage de la marque QUALITE TOURISME™, inscrit à l’INPI le 7 novembre 2017 et publié au BOPI le 8 décembre 2017, et à l’article 11 de l’Arrêté du 15 septembre 2014 portant organisation de la Direction Générale des Entreprises, j’ai le regret d’informer M./Mme *[Nom du Professionnel habilité à représenter l’établissement]*, représentant l’établissement *[Nom commercial de l’établissement]*, de la résiliation du droit d’usage de la Marque QUALITE TOURISME™ pour l’activité suivante *[Hôtellerie, Lieu de visite…]*.

Le Comité Régional de Gestion de la Marque QUALITE TOURISME™ a motivé sa décision défavorable par les éléments suivants : [*commentaires]*

Conformément à l’article 10 du Règlement d’usage de la marque QUALITE TOURISME™, cette notification de résiliation entraîne l’obligation de retirer immédiatement le panonceau de la Marque et de cesser toute référence à la Marque sur l’ensemble des supports dans les trente (30) jours. Les procédures de recours sont décrites à l’article 10.2.3 du Règlement d’usage de la marque QUALITE TOURISME™.

Le [JJ/MM/AAA]

Le Président du Comité Régional de Gestion de la Marque de la région […]

[NOM Prénom]

[Fonction]